



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

www.boulognebillancourt.com

Date de mise à jour : 27/02/2024

PREMIÈRE DEMANDE DE PASSEPORT

PERSONNE MAJEURE

OU

PERSONNE MINEURE ÉMANCIPÉE

DIRECTION AFFAIRES CIVILES ET GÉNÉRALES

26 avenue André Morizet
92100 Boulogne-Billancourt

Horaires d'ouverture

du lundi au mercredi

⇒ de 8h30 à 17h30

le jeudi

⇒ de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 19h15

le vendredi

⇒ de 8h30 à 16h45

le samedi

⇒ de 8h30 à 11h45

Caractéristiques des photographies couleur

Elles doivent être sur fond uni et clair (fond blanc interdit), format 35x45 mm, nettes, claires et en bon état, récentes, tête nue, visage dégagé, de face (tête parfaitement droite, expression neutre, bouche fermée et yeux ouverts).

Le visage doit prendre entre 70 et 80% de la hauteur de la photo.

Si vous souhaitez porter vos lunettes : la monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux ; les verres doivent être ni teintés, ni colorés et sans reflet.

Justificatifs de domicile acceptés

Facture d'électricité, de gaz d'eau, de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition, certificat de non-imposition, quittance de loyer d'un professionnel, attestation d'assurance habitation

Pour le dépôt du dossier, la prise de rendez-vous obligatoire

Par téléphone au 01 55 18 53 00 ou à l'accueil de la mairie	Par internet sur www.boulognebillancourt.com rubrique « Mes démarches »
---	--

Votre présence est obligatoire pour déposer votre demande en raison de la prise de vos empreintes digitales.

Il est impératif de connaître les dates et lieux de naissance de vos parents.

Pièces à fournir

Votre carte d'identité sécurisée, valide ou périmée depuis moins de 5 ans	Original
1 photo d'identité couleur, conforme aux normes et datée de moins de 6 mois. <i>Toute photo datant de plus de 6 mois et non conforme aux conditions de prise de vue entraînera le rejet du dossier par la sous-préfecture, et le dépôt d'un nouveau dossier de demande</i>	Réalisée par un professionnel, ou dans une cabine photo agréée (à votre disposition en mairie)
Un justificatif de domicile moins d'1an à vos nom et prénom(s)	Original
Un timbre fiscal dématérialisé de 86 €	A acheter au bureau tabac ou en ligne sur timbres.impots.gouv.fr

Pièces justificatives complémentaires à fournir si vous êtes dans l'un des cas suivants

Vous avez préparé la demande de passeport en ligne sur passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne (Pré-demande en ligne), vous devez remettre au service :

Le formulaire de pré-demande

Votre carte d'identité sécurisée est périmée depuis plus de 5 ans ou vous n'en avez pas, vous devez remettre au service :

Un acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si dispositif COMEDec – voir verso du présent document)	Copie intégrale ou extrait avec filiation
---	---

Vous êtes hébergés (y compris les jeunes majeurs habitant chez leurs parents), vous devez remettre au service :

Un justificatif de domicile de moins d'1an aux nom et prénom(s) de l'hébergeant	Original
Une lettre écrite sur papier libre, récente, datée et signée par l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois	Original
La pièce d'identité de l'hébergeant	Photocopie



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

www.boulognebillancourt.com

Le dispositif COMEDEC

Il permet la vérification dématérialisée des données d'état civil entre la sous-préfecture et les communes adhérentes (y compris le service central d'état civil de Nantes).

Si vous êtes nés à Boulogne-Billancourt, ou dans une autre commune adhérente ([Villes adhérentes à la dématérialisation](#)) ou que vous êtes un français né à l'étranger, vous n'avez pas à fournir d'acte de naissance pour votre demande de passeport.

Un certificat de nationalité française
Tribunal de Proximité
1 Place Auguste Mounie
92160 – Antony
☎ 01 55 59 01 00

Photocopie de documents : un photocopieur est à votre disposition en mairie (copie payante)

Vous acte de naissance ne permet pas de prouver votre nationalité française, vous devez remettre au service :

Un justificatif de nationalité française	Original
--	----------

Vous souhaitez utiliser un nom d'usage, vous devez fournir :

<u>Pour utiliser les noms de vos deux parents</u> : un acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) faisant apparaître le nom des deux parents	Original
--	----------

Pour utiliser le nom de votre conjoint

- | | |
|--|------------|
| <ul style="list-style-type: none">▪ <u>personne mariée ou veuve</u> : un acte de naissance, de mariage ou de décès de moins de 3 mois | Original |
| <ul style="list-style-type: none">▪ <u>personne divorcée</u> : le jugement de divorce mentionnant l'autorisation de porter le nom de votre ex-conjoint, <u>ou</u> une autorisation de l'ex-conjoint légalisée auprès de la mairie de son domicile si la mention ne figure pas dans le jugement | Original |
| <ul style="list-style-type: none">▪ Pièce d'identité de l'ex conjoint | Original |
| | Photocopie |

Vous êtes sous tutelle ou curatelle, vous devez fournir :

Le jugement de tutelle ou de curatelle	Original
--	----------

<u>La présence du tuteur est obligatoire</u> , il devra présenter sa pièce d'identité	Original
--	----------

Délais de délivrance

La mairie agit sous l'autorité de la sous-préfecture, qui peut demander des pièces complémentaires afin d'effectuer les vérifications qu'elle jugerait nécessaires.

La délivrance de votre passeport est soumise aux délais d'instruction et de validation du dossier par la sous-préfecture, aux délais de fabrication et d'acheminement.

Retrait de votre passeport (sans rendez-vous)

Votre présence est obligatoire pour retirer votre passeport en raison de la prise de vos empreintes digitales.

Tout passeport non retiré dans le délai de trois mois sera détruit.

Durée de validité

10 ans